

COVID-19 – MESURES VENANT EN AIDE AUX CANADIENS ET AUX ENTREPRISES



Présentées par:

Stefan Del Gaudio, CPA auditor

Michel Iacono, CPA auditor

AGENDA



➤ PARTICULIERS

- Prestation canadienne d'urgence (PCU)

➤ ENTREPRISES

- Subvention salariale d'urgence du Canada 75% (SSUC)
- Subvention salariale temporaire pour les employeurs 10% (SSTE)
- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

PARTICULIERS - PCU

- Prestation imposable de 2 000\$ par mois, d'une durée maximale de 4 mois
- Travailleurs admissibles
- Quand faire application?
- Période initiale de quatre semaines
- Comment faire application?

ENTREPRISES - SSUC



- Subvention de 75% du salaire d'un employé (maximum de 847\$/semaine)
- Revenus comme référence
 - 15% en mars
 - 30% en avril et mai
- Programme disponible pour une période de 12 semaines (15 mars au 6 juin)
- Calcul du montant de la subvention
- Quelles entreprises sont admissibles?
- Comment faire application?

ENTREPRISES - SSTE



- Subvention temporaire des salaires(3 mois)
- Quelles entreprises sont admissibles?
- Calcul du montant de la subvention
- Quand faire application?
- S'applique contre les déductions à la source fédérales

Cette présentation contient de l'information sous forme de résumé, en date du 8 avril 2020, et sert de guide seulement. Elle ne devrait pas être vue comme une consultation professionnelle.

ENTREPRISES - CUEC



- Prêt sans intérêt pouvant atteindre 40 000\$
- Petites entreprises et organisme à but non lucratif
- Comment être admissible?
- Quand faire application?
- Comment faire application?

Cette présentation contient de l'information sous forme de résumé, en date du 8 avril 2020, et sert de guide seulement. Elle ne devrait pas être vue comme une consultation professionnelle.

Questions?



Nos coordonnées:

Michel Iacono, CPA auditeur/auditor

Email miacono@wdi-ca.com

Stefan Del Gaudio, CPA auditeur/auditor

Email sdg@wdi-ca.com

Cette présentation contient de l'information sous forme de résumé, en date du 8 avril 2020, et sert de guide seulement. Elle ne devrait pas être vue comme une consultation professionnelle.